



## Une formation de secrétaire de mairie ouverte en Deux-Sèvres

jeudi 22 octobre 2020, par [lpe](#)

Le métier de secrétaire de mairie vous intéresse ?

Le [Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres](#) vous propose de candidater pour une formation en alternance, en partenariat avec des collectivités territoriales du département et Pôle emploi et avec le soutien de l'[Association des Maires des Deux-Sèvres](#).

**20 postes sont ouverts !**

Les intérêts de cette formation sont multiples :

- Pour les demandeurs d'emplois : disposer d'une formation qualifiante en alternance avec l'accompagnement d'un tuteur pour acquérir les bases du métier. Par la suite, enrichir son expérience professionnelle par le biais de missions de remplacement ou de surcroît d'activité auprès des Mairies. Enfin, détenir les clés pour se présenter avec succès au concours d'adjoint administratif principal 2e classe et pérenniser leur situation professionnelle.
- Pour les Collectivités des Deux-Sèvres : pouvoir disposer d'agents qualifiés pour faire face à l'absence de leur secrétaire ou absorber un surcroît temporaire d'activité.
- Pour le Centre de gestion : entretenir un vivier de secrétaires qualifiées et les accompagner vers l'emploi, participer de manière active au réseau des secrétaires de Mairie. Recruter les anciens stagiaires de manière pérenne via le service d'aide au recrutement.

Les profils recherchés sont dans l'offre d'emploi sur le site internet [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)

**Les candidats sont invités à envoyer leur CV et leur lettre de motivation avant le samedi 31 octobre 2020** à l'adresse [interim@cdg79.fr](mailto:interim@cdg79.fr)

Démarrage de la formation : le lundi 18 janvier 2021.

Une convention de collaboration publique est signée depuis 2013, entre le Cdg79, le CNFPT et le POLE EMPLOI, direction territoriale des Deux-Sèvres. Elle permet aux stagiaires d'être indemnisés pendant la durée de la formation et d'être défrayés forfaitairement sur le déplacement, selon les barèmes en vigueur.

Le stage d'une durée de **3 mois et demi à temps complet** est dispensé par des personnels en poste ou des universitaires. Les modules de formation sont les suivants :

- La connaissance des institutions
- Le statut
- Les finances communales
- L'état civil, les élections
- L'accueil du public
- L'élaboration du budget
- Les écrits professionnels
- L'exécution budgétaire
- Les procédures d'achats publics

- La législation funéraire
- La rémunération
- Les biens et les domaines
- L'aide sociale
- L'urbanisme
- La responsabilité de la Commune et le contentieux
- Le permis de construire

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le CDG79 au 05 49 06 08 57.

**Rappel : Sur 142 stagiaires formés de 1998 à 2016 (10 Cycles de formation) :**

- 84 ont été titularisés dans les collectivités et les établissements de la Fonction publique territoriale soit 59 %
- 3 ont été recrutés dans la Fonction publique d'Etat soit 2 %
- 13 sont toujours en mission d'intérim soit 9 %
- 13 ont une activité salariée dans le secteur privé soit 9 %
- 3 ont une activité à la Poste soit 2 %
- 19 ont quitté le service intérim sans donner de nouvelles soit 13 %
- 2 ont abandonné en cours de stage soit 2 %
- 3 sont sans mission soit 1 %
- 2 ont fait valoir leurs droits à la retraite soit 1 %